



TC/45/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 février 2009

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-cinquième session
Genève, 30 mars – 1^{er} avril 2009

LISTE DE LOGICIELS ÉCHANGEABLES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À la quarante-quatrième session du Comité technique (TC), tenue à Genève du 7 au 9 avril 2008, le président du TC a indiqué que, afin que les informations sur les logiciels échangeables soient davantage accessibles aux membres de l'Union et pour faciliter leur mise à jour régulière, il pourrait être approprié de présenter les informations annuellement dans un document TC analogue au document TC/44/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité". Ce document pourrait fournir aux membres de l'Union des informations sur l'existence et la disponibilité de logiciels. Il a proposé que soient inclus dans ce document des logiciels concernant, par exemple, les bases de données d'images/photographies, l'analyse d'images, etc. Il a été en outre proposé que les logiciels soient présentés et examinés pendant une session du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) avant d'être inclus dans le document.
2. Le TC a accepté la proposition ci-dessus et a demandé au TWC d'élaborer la structure et le contenu du document en vue de leur examen à sa quarante-cinquième session (voir le paragraphe 120 du document TC/44/13 intitulé "Compte rendu").
3. Conformément à la demande du TC et à partir des informations contenues dans le document TWC/25/19 intitulé "Exchangeable software", le Bureau de l'Union, en concertation avec la présidente du TWC, a élaboré une proposition qui a servi de base de discussion pour le TWC, à sa vingt-sixième session tenue à Jeju (République de Corée) du 2 au 5 septembre 2008 (document TWC/26/7).

4. Le TWC a précisé qu'il ne lui sera pas possible d'évaluer en détail la programmation des logiciels et a confirmé que, conformément au paragraphe 5 du document TWC/26/7, il ne pourra que proposer l'inclusion de logiciels dans le document proposé en se basant sur les données d'expérience présentées par les experts des membres de l'Union pendant la session du TWC.

5. À la suite d'une suggestion selon laquelle l'annexe du document TWC/26/7 devrait contenir des informations sur les versions des logiciels, le TWC est parvenu à la conclusion que le document devrait être aussi simple que possible, notant que ces informations pourraient être obtenues par l'intermédiaire de la source des logiciels. Les utilisateurs de logiciels pourraient donner des informations sur les versions utilisées dans la colonne "Application par l'(les) utilisateur(s)", le cas échéant.

6. Le TWC est convenu que les logiciels ne devraient pas nécessairement avoir été développés par un membre de l'Union mais devraient avoir été utilisés par un membre de l'Union pour être inclus dans le document. En particulier, les logiciels développés conjointement, les logiciels disponibles gratuitement et les logiciels développés à partir de produits informatiques à caractère commercial pourraient être inclus, à condition que les droits de propriété intellectuelle soient respectés et que les renseignements appropriés soient donnés dans la colonne "Condition de la fourniture".

7. Le TWC est convenu que le TC devrait déjà être invité à inclure les logiciels DUSTNT et GAIA dans la première édition du document. Les experts du Royaume-Uni et de la France ont accepté de fournir les informations nécessaires au Bureau de l'Union.

8. En ce qui concerne le logiciel DUSTNT, il a été rappelé pendant la vingt-sixième session du TWC que le programme DUSTNT comprenait de nombreux modules, y compris une large gamme de techniques d'analyse à variables multiples, alors que l'UPOV n'avait explicitement retenu que les méthodes d'analyse COYD et COYU. Le TWC est convenu que Mme Sally Watson (Royaume-Uni) devrait préparer un exposé sur les modules contenus dans le programme DUSTNT, en insistant sur les modules intervenant dans l'analyse COY, dans la perspective de la vingt-septième session du TWC. Le TWC est aussi convenu de demander à des experts de proposer d'autres modules DUSTNT, utilisés par eux, à inclure dans le document sur les logiciels échangeables.

9. Le document UPOV/INF/Software Draft 1 a été élaboré à partir de l'annexe du document TWC/26/7 et des commentaires formulés par le TWC à sa vingt-sixième session (voir les paragraphes 4 à 8 ci-dessus). Bien que le TC ait mentionné l'élaboration d'un document analogue au document TC/44/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité, et de la stabilité", il est proposé que le document sur les logiciels échangeables soit élaboré comme un document "INF". Cette proposition tient compte de critères pratiques et de considérations liées à la procédure.

10. Il est difficile de prendre comme référence le document TC/[44]/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité, et de la stabilité" parce que la cote et le classement de ce document sont fonction de la session du TC, qui change chaque année (ainsi TC/43 en 2007, TC/44 en 2008). En outre, il est attendu que le document sur les logiciels échangeables devra peut-être être examiné par le Comité administratif et juridique (CAJ), par exemple en ce qui concerne les logiciels relatifs à l'administration des demandes, les systèmes de demande en

ligne et la vérification des dénominations variétales. L'élaboration d'un document "INF" faciliterait aussi l'adoption du document par le Conseil.

11. Sous réserve de l'adoption de cette approche, un projet de document UPOV/INF/Software, intégrant les modifications convenues par le TC à sa quarante-cinquième session, serait élaboré en vue de son examen par les groupes de travail techniques, y compris le TWC, à leurs sessions de 2009 et par le CAJ à sa soixantième session, prévue à Genève les 19 et 20 octobre 2009.

12. En outre, à sa vingt-septième session, qui devrait se tenir à Alexandria, Virginie (États-Unis d'Amérique), du 16 au 19 juin 2009, le TWC serait invité à :

a) étudier l'inclusion du logiciel DUSTNT dans le document UPOV/INF/Software (voir le paragraphe 8 ci-dessus); et

b) examiner toutes propositions relatives à l'inclusion de logiciels supplémentaires dans le document UPOV/INF/Software.

13. Le TC est invité à examiner :

a) le document UPOV/INF/Software Draft 1 en vue de l'élaboration d'un document sur les logiciels échangeables (voir les paragraphes 9 et 10) ;

b) le programme envisagé pour l'examen du document UPOV/INF/Software Draft 1 (voir le paragraphe 11) ; et

c) la demande concernant l'analyse des logiciels par le TWC (voir le paragraphe 12).

[Fin du document]